DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

28 SEPTEMBRE 2017

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

Modification de la représentation du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration du lycée Jean-Baptiste Poquelin

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 29 septembre 2017
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 29 septembre 2017
et qu'il est donc exécutoire.

Le 29 septembre 2017

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille dix sept, le 28 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 21 septembre deux mille dix sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud PERICARD, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame TEA, Madame NASRI, Madame CLECH, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRE, Monsieur HAÏAT, Madame OLIVIN, Monsieur COUTANT, Madame MEUNIER, Madame DUMONT, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Madame LIBESKIND à Madame HABERT-DUPUIS
Monsieur LEGUAY à Monsieur PERICARD
Monsieur LAZARD à Madame GOMMIER

Etait absente :

Madame CERIGHELLI

Secrétaire de séance :

Madame PEYRESAUBES

Accusé de réception en préfecture
078-217805514-20170928-17-F-05d-DE
Date de télétransmission : 29/09/2017
Date de réception préfecture : 29/09/2017

N° DE DOSSIER : 17 F 05d

OBJET : MODIFICATION DE LA REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCÉE JEAN-BAPTISTE POQUELIN

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 10 avril 2014, le Conseil Municipal a désigné des représentants afin de siéger au sein de diverses instances. Afin d'assurer le bon fonctionnement de l'administration communale, il convient de procéder au remplacement de Madame Maryse MACE au sein du Conseil d'Administration du Lycée Jean-Baptiste POQUELIN.

L'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal procède à la désignation de membres ou de délégués pour siéger au sein de ces organismes dans les cas et conditions prévus par la loi et les textes régissant ces organismes.

Le Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale prévoit que la Ville soit représentée dans les Conseils d'Administration des Collèges et des Lycées ainsi que des établissements privés situés sur son territoire.

L'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, sauf disposition contraire, les représentants dans ces instances sont élus au scrutin majoritaire à 2 tours. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. Le scrutin est secret. Si une seule candidature est déposée, il peut être effectué à main levée.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un membre suppléant pour remplacer Madame Maryse MACE au sein du Conseil d'Administration du Lycée Jean-Baptiste POQUELIN selon les modalités précédemment citées.

La candidature suivante a déjà été reçue : Madame TEA

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir procédé réglementairement aux opérations de vote,

À L'UNANIMITÉ, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD (procuration à Madame GOMMIER), Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur ROUXEL s'abstenant,

ELIT Madame TEA membre suppléant au sein du Conseil d'Administration du Lycée Jean-Baptiste POQUELIN.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Arnaud PERICARD
Maire de Saint-Germain-en-Laye